

Liquide pour freins 550 DOT 3

SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit	Liquide pour freins 550 DOT 3
Autres moyens d'identification	35-830PRES, 15-831OEM
Usage recommandé	Veillez vous référer à l'étiquette du produit.
Restrictions d'utilisation	Inconnu.
Fabricant / Fournisseur	Recochem Inc., 850 Montee de Liesse, Montreal, QC, H4T 1P4, Compliance and Regulatory Department, 905-878-5544, www.recochem.com
Numéro de téléphone d'urgence	CANUTEC, 613-996-6666, 24 Hours
Numéro de la FDS	1589

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification du SGH

Toxicité aiguë (orale) - catégorie 4; Toxicité aiguë (cutanée) - catégorie 4; Irritation cutanée - catégorie 2; Irritation oculaire - catégorie 2A; Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique - catégorie 3

Éléments d'étiquetage SGH



Mention d'avertissement :
Attention

Mention de(s) danger(s) :

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Conseil(s) de prudence :

Prévention :

P261	Éviter de respirer fumées, brouillards, vapeurs, aérosols.
P264	Bien se laver les mains et la peau après avoir manipulé.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection.

Identificateur du produit : Liquide pour freins 550 DOT 3

FDS No.: 1589

Date de préparation : le 26 octobre, 2015

Intervention :

- P301 + P312 EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
 P330 Rincer la bouche.
 P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.
 P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
 P332 + P313 En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin.
 P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
 P304 + P340 EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
 P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
 P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste : Consulter un médecin.

Stockage :

Entreposer dans un endroit bien aéré. Garder au frais. Garder le contenant hermétiquement fermé. Garder sous clé.

Élimination :

Disposer de contenu/réceptacle conformément aux règlements et lois régionales, nationales et locales applicables.

Note :

10.50

Ce mélange contient % de composants dont les ingrédients sont de toxicité aiguë inconnue.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélange:

Nom chimique	Numéro de CAS	%	Autres identificateurs
Triethylene glycol butyl ether	143-22-6	40-70	
Pentaethylene glycol	4792-15-8	15-40	
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-butyl- omega-hydroxy-	9004-77-7	7-13	
Polyethylene glycol 400	25322-68-3	7-13	
Diethylene glycol monobutyl ether	112-34-5	7-13	
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-methyl-omega-hydroxy-	9004-74-4	7-13	
Triethylene glycol	112-27-6	7-13	
Diethylene glycol	111-46-6	1-5	
Trisodium phosphate	7601-54-9	1-5	

Notes

L'identité spécifique du produit chimique et/ou le pourcentage exact entrant dans sa composition (concentration) n'a pas été divulgué en raison du secret commercial.

SECTION 4: PREMIERS SOINS

Mesures de premiers soins**Inhalation**

Enlever la source d'exposition ou déplacer à l'air frais. Appeler un centre antipoisons ou un médecin si la victime

Identificateur du produit : Liquide pour freins 550 DOT 3

FDS No.: 1589

Page 02 de 10

Date de préparation le 26 octobre, 2015

ressent des malaises ou des inquiétudes.

Contact avec la peau

Éviter le contact direct. Porter une combinaison de protection contre les produits chimiques, si nécessaire. Retirer les vêtements, les chaussures et les articles de cuir (p. ex. bracelets de montre, ceintures) contaminés. Éponger ou essuyer rapidement, mais en douceur, tout produit chimique résiduel. Rincer doucement et en profondeur à l'eau tiède avec un savon doux pendant 5 minutes. Appeler un centre antipoisons ou un médecin si la victime ressent des malaises ou des inquiétudes. En cas d'irritation cutanée consulter un médecin. Laver les vêtements, les chaussures et les articles de cuir.

Contact avec les yeux

Éviter le contact direct. Porter des gants de protection contre les agents chimiques si nécessaire. Éponger ou essuyer rapidement, mais en douceur, tout produit chimique présent sur le visage. Rincer immédiatement les yeux contaminés à l'eau tiède, en douceur, pendant 15 à 20 minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Prendre garde de ne pas éclabousser l'autre œil ou le visage avec de l'eau contaminée. Si l'irritation oculaire persiste consulter un médecin.

Ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau. Appeler un centre antipoisons ou un médecin si la victime ressent des malaises ou des inquiétudes.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Organes cibles

Peau, yeux, reins.

Instructions particulières

Aucun traitement spécifique. Traiter selon les symptômes. Communiquez immédiatement avec spécialiste de traitement incohérent si grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Problèmes de santé aggravés par une exposition au produit

Aucun connu.

SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

Non combustible. Utiliser un agent extincteur approprié à l'incendie environnant.

Agents extincteurs inappropriés

Aucun connu.

Dangers spécifiques du produit

Ce produit ne présente aucun risque particulier lors d'un feu. Peut s'enflammer s'il est chauffé à de hautes températures. Les récipients fermés peuvent se rompre violemment s'ils sont chauffés et peuvent alors libérer leur contenu.

Durant un incendie, les matières dangereuses suivantes peuvent être produites : monoxyde de carbone très toxique et dioxyde de carbone; oxydes de nitrogènes corrosifs et comburants.

Équipement de protection individuelle et précautions pour les pompiers

Examiner la Section 6 (Mesures à prendre en cas de déversements accidentels) pour obtenir des renseignements importants sur la maîtrise des fuites et des déversements.

Voir Protection de la peau à la Section 8 (Contrôle de l'exposition/protection individuelle) pour obtenir des conseils sur les équipements de protection appropriés contre les agents chimiques.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Identificateur du produit : Liquide pour freins 550 DOT 3

FDS No.: 1589

Date de préparation le 26 octobre, 2015

Page 03 de 10

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Aucune précaution particulière n'est nécessaire.

Précautions relatives à l'environnement

Empêcher la pénétration dans les égouts, le sol, ou les cours d'eau.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Arrêter la fuite si sans risque. Déplacer les conteneurs de la zone de déversement. Libération de s'approcher au vent. Empêcher l'entrée dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols ou les endroits clos. Laver les débordements dans une usine de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir et recueillir les fuites avec matériau incombustible, absorbant par ex. sable, terre, vermiculite ou la terre de diatomées et placer dans le récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Utilisez les outils antidéflagrant et matériel antidéflagrant. Éliminer par un entrepreneur agréé d'élimination des déchets. Matériau absorbant contaminé peut-être présenter les mêmes risques que le produit déversé. Remarque : voir section 1 pour urgence coordonnées et la section 13 pour l'élimination des déchets.

SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Mettre sur des équipements de protection individuelle approprié (voir section 8). Manger, boire et fumer devraient être interdit dans les zones où ces matières sont traitées, stockées et traitées. Les travailleurs se laver les mains et le visage avant de manger, de boire et de fumer. Ne pas ingérer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Porter un respirateur approprié lorsque la ventilation est inadéquate. N'entrez pas de zones de stockage et d'espaces confinés à moins qu'une ventilation adéquate. Conserver dans le récipient d'origine ou une alternative approuvée constituées d'un matériau compatible, conservé hermétiquement fermé quand pas en service. Stocker et utiliser de la chaleur, les étincelles, les flammes ou toute autre source d'inflammation. Utiliser (ventilation, éclairage et matériel de manutention) électromédicaux anti-déflagrant. Utiliser des outils sans étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Pour éviter tout incendie ou explosion, dissiper l'électricité statique lors du transfert de la mise à la terre et continuité des conteneurs et équipements avant de transférer du matériel. Vide conteneurs de conservent des résidus de produits et peuvent s'avérer dangereux. Ne pas réutiliser le contenant.

Conditions de sûreté en matière de stockage

Stocker conformément aux règlements locaux. Entreposer dans un endroit séparé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine protégée des rayons du soleil dans un espace sec, frais et bien ventilé, loin des matières incompatibles (voir section 10) et des aliments et des boissons. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparé des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé et scellé jusqu'au prêt à l'emploi. Conteneurs qui ont été ouverts doivent être refermés soigneusement et reste d'aplomb pour éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Confinement appropriée permet d'éviter la contamination de l'environnement.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Nom chimique	ACGIH TLV®		OSHA PEL		AIHA WEEL	
	TWA	STEL	TWA	Ceiling	8-hr TWA	TWA
Triethylene glycol butyl ether	Non établie	Non établie	Non établie	Non établie		
Pentaethylene glycol	Non établie	Non établie	Non établie	Non établie		
Diethylene glycol monobutyl ether	10 ppm					
Triethylene glycol	Non établie	Non établie	Non établie	Non établie		
Diethylene glycol					10 mg/m3	
Trisodium phosphate	Non établie	5 mg/m3	Non établie	Non établie		
Polyethylene glycol 400	Non établie	Non établie	Non établie	Non établie		

Contrôles d'ingénierie appropriés

Le niveau de risque de ce produit est relativement bas. Une ventilation générale est habituellement adéquate. Pour l'utilisation à grande échelle de ce produit : prévoir une douche oculaire et une douche d'urgence s'il existe des risques

Identificateur du produit : Liquide pour freins 550 DOT 3

FDS No.: 1589

Page 04 de 10

Date de préparation le 26 octobre, 2015

de contact ou d'éclaboussures.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques.

Protection de la peau

Porter des vêtements de protection contre les produits chimiques (p. ex. gants, tabliers, bottes).

Protection des voies respiratoires

Habituellement non requis si le produit est utilisé selon les directives. Pour les situations irrégulières ou d'urgence : porter un appareil de protection respiratoire à épuration d'air approuvé NIOSH muni d'une cartouche appropriée.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés physiques et chimiques de base

Apparence	Liquide brun incolore.
Odeur	Hydrocarbon
Seuil olfactif	Pas disponible
pH	7.0 - 11.5
Point de fusion/Point de congélation	-47 °C (-53 °F) (fusion); -47 °C (-53 °F) (congélation)
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	260 °C (500 °F)
Point d'éclair	143.3 °C (289.9 °F) (en vase clos)
Taux d'évaporation	Pas disponible
Inflammabilité (solides et gaz)	Sans objet
Limites supérieures/inférieures d'Inflammabilité ou d'Explosibilité	Pas disponible (supérieure); Pas disponible (inférieure)
Tension de vapeur	< 0.01 mm Hg (0.00 kPa) à 20 °C
Densité de vapeur	7 (estimé)
Densité relative (eau = 1)	1.010 - 1.040 à 20 °C
Solubilité	Soluble. dans l'eau; Pas disponible (dans d'autres liquides)
Coefficient de partage n-octanol/eau	Pas disponible
Température d'auto-inflammation	Pas disponible
Température de décomposition	Pas disponible
Viscosité	2.0 centistokes à 20 °C (estimé) (cinématique); Pas disponible (dynamique)
Autres informations	
État physique	Liquide
Poids moléculaire	Sans objet

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Inconnu.

Stabilité chimique

Habituellement stable.

Risque de réactions dangereuses

Inconnu.

Conditions à éviter

Identificateur du produit : Liquide pour freins 550 DOT 3

FDS No.: 1589

Date de préparation le 26 octobre, 2015

Ne pas laisser sécher le produit. Hautes températures. Températures au-dessus de 143.0 °C (289.4 °F)

Matériaux incompatibles

Acides forts (p. ex. acide chlorhydrique), agents oxydants forts (p. ex. acide perchlorique).

Produits de décomposition dangereux

Aldéhydes très toxiques et inflammables.

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables

Contact avec la peau; contact oculaire.

Toxicité aiguë

Nom chimique	CL50	DL50 (orale)	DL50 (cutanée)
Triethylene glycol butyl ether	Pas disponible	5300 mg/kg (rat mâle)	3.54 ml/kg bw (lapin)
Pentaethylene glycol	Pas disponible	22500 mg/kg (cobaye)	Pas disponible
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-butyl- omega -hydroxy-	Pas disponible	Pas disponible	Pas disponible
Diethylene glycol monobutyl ether		6560 mg/kg (rat)	2764 mg/kg (lapin)
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-methyl-omega-hydroxy -		39800 mg/kg (rat)	> 20000 mg/kg (lapin)
Triethylene glycol	> 3.9 mg/L (rat) (4 heures d'exposition)	17000 mg/kg (rat)	22460 mg/kg (lapin)
Diethylene glycol	4600 mg/m3 (rat) (30 minutes d'exposition)	12565 mg/kg (rat)	11890 mg/kg (lapin)
Trisodium phosphate	Pas disponible	4100 mg/kg (rat)	> 7940 mg/kg (lapin)
Polyethylene glycol 400	Pas disponible	15700 mg/kg (cobaye)	Pas disponible

CL50: Sans objet.

DL50 (orale): Sans objet.

DL50 (cutanée): Sans objet.

Corrosion/Irritation Cutanée

L'expérience sur les humains et les tests sur des animaux montrent une irritation modérée à sévère. (Pentaethylene glycol). (Trisodium phosphate)

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

Les tests sur les animaux montrent une irritation oculaire sévère. (Triethylene glycol butyl ether). (Pentaethylene glycol)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Inhalation

Peut causer À fortes concentrations irritation du nez et de la gorge.

Absorption par la peau

Sans danger selon des preuves limitées.

Ingestion

Peut être nocif d'après les tests sur les animaux et l'expérience sur les humains. Si de grandes quantités sont avalées les symptômes peuvent comprendre des nausées, des vomissements, des crampes abdominales et la diarrhée. Dépression du système nerveux central, effets nocifs sur les reins. (Diethylene glycol)

Danger par aspiration

N'est pas réputé de constituer un danger d'aspiration.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – expositions répétées

Peut causer À fortes concentrations effets nocifs sur les reins, effets nocifs sur le foie. Les analyses de sang pourraient montrer des résultats anormaux. effets semblables à ceux d'une exposition à Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique tel que décrits ci-dessus.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas un sensibilisant cutané. N'est pas réputé d'être un sensibilisant des voies respiratoires.

Cancérogénicité

Nom chimique	CIRC	ACGIH®	NTP	OSHA
Triethylene glycol butyl ether	Non listée	Non désignée	Non listée	Non listée
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-butyl- omega -hydroxy-	Non listée	Non désignée	Non listée	Non listée
Diethylene glycol monobutyl ether	Non listée	Non désignée	Non listée	Non listée
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-methyl-omega-hydroxy -	Non listée	Non désignée	Non listée	Non listée
Triethylene glycol	Non listée	Non désignée	Non listée	Non listée
Diethylene glycol	Non listée	Non désignée	Non listée	Non listée
Trisodium phosphate	Non listée	Non désignée	Non listée	Non listée
Polyethylene glycol 400	Non listée	Non désignée	Non listée	Non listée

Toxicité pour la reproduction

Développement de la progéniture

Des études sur des animaux montrent des effets sur la descendance. Cependant, ces effets n'apparaissent que dans les cas de toxicité maternelle significative. A été associé(e) à : poids réduit. (Triethylene glycol)

Des études sur des animaux montrent des effets sur la descendance. Cependant, ces effets n'apparaissent que dans les cas de toxicité maternelle significative. (Diethylene glycol)

Fonction sexuelle et la fertilité

Peut causer des effets sur les fonctions sexuelles et/ou la fertilité. Cependant, on a observé ces effets en présence d'autres effets toxiques significatifs. (Diethylene glycol)

Effets sur ou via l'allaitement

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non réputé comme un mutagène.

Effets d'interaction

Aucun renseignement n'a été trouvé.

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Dangers aigus pour le milieu aquatique

Nom chimique	CL50 pour les poissons	CE50 pour les crustacés	CEr50 pour les plantes aquatiques	CEr50 pour les algues

Triethylene glycol butyl ether	2400 mg/L (Pimephales promelas (tête-de-boule); 96 heures; statique)			
Pentaethylene glycol	Pas disponible	Pas disponible		
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-butyl- omega-hydroxy-	Pas disponible			
Diethylene glycol monobutyl ether	1300 mg/L (Lepomis macrochirus (crapet arlequin); 96 heures)	100 mg/L (Daphnia magna (puce d'eau); 48 heures)		
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-methyl-omega-hydroxy-	10000 mg/L (Pimephales promelas (tête-de-boule); 96 heures)	Pas disponible		
Triethylene glycol	> 100 mg/L (Pimephales promelas (tête-de-boule); 96 heures)	46500 mg/L (Daphnia magna (puce d'eau); 48 heures)		
Diethylene glycol	75200 mg/L (Pimephales promelas (tête-de-boule); 96 heures; eau douce)	10000 mg/L (Daphnia magna (puce d'eau); 48 heures)		Pas disponible
Trisodium phosphate	88300 ug/L (Western Mosquito Fish; 24 hr; eau douce; statique)	Pas disponible		
Polyethylene glycol 400	> 5000 mg/L (Goldfish; 24 hr; eau douce; statique)	Pas disponible		

Dangers à long-terme pour le milieu aquatique

Nom chimique	CSEO pour les poissons	CE50 pour les poissons	CSEO pour les crustacés	CE50 pour les crustacés
Triethylene glycol butyl ether	Pas disponible		Pas disponible	
Pentaethylene glycol	Pas disponible		Pas disponible	
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-butyl- omega-hydroxy-	Pas disponible		Pas disponible	
Diethylene glycol monobutyl ether	Pas disponible		Pas disponible	
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-methyl-omega-hydroxy-	Pas disponible		Pas disponible	
Triethylene glycol	Pas disponible		Pas disponible	
Diethylene glycol	Pas disponible		Pas disponible	Pas disponible
Trisodium phosphate	Pas disponible		Pas disponible	
Polyethylene glycol 400	Pas disponible		Pas disponible	

Identificateur du produit : Liquide pour freins 550 DOT 3

FDS No.: 1589

Page 08 de 10

Date de préparation le 26 octobre, 2015

Persistence et dégradation

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Potentiel de bioaccumulation

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Mobilité dans le sol

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Autres effets nocifs

Aucun renseignement disponible.

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION**Les méthodes d'élimination**

La production de déchets doit être évitée ou minimisée autant que possible. Les contenants vides ou doublures peuvent conserver quelques résidus de produit. Ce produit et son récipient doivent être éliminés en toute sécurité. Éliminer l'excédent et non recyclables produits par un entrepreneur agréé d'élimination des déchets. L'élimination de ce produit, les solutions et les sous-produits doit en permanence conformes aux exigences de protection de l'environnement et législation d'élimination et de toute exigence de l'autorité locale régionale des déchets. Éviter la dispersion des matières déversées et ruissellement et entrer en contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N'est pas régi par le Règlement canadien sur le transport de marchandises dangereuses. N'est pas régi par le Règlement DOT É.-U.

Dangers pour l'environnement Sans objet

Précautions spéciales concernant le transport Sans objet

Transport en vrac (aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du Recueil IBC)

Sans objet

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

Canada

Liste intérieure des substances (LIS)/liste extérieure des substances (LES)

Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS/LES.

États-Unis

Toxic Substances Control Act (TSCA) Section 8(b)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

FDS préparée par Département réglementation et conformité

Numéro de téléphone 905-878-5544

Date de préparation le 26 octobre, 2015

Autres informations Nous sommes engagés à soutenir l'initiative volontaire de l'industrie pour la divulgation des ingrédients aux consommateurs. Veuillez nous faire parvenir votre demande en visitant notre site Web au www.recochem.com.

Identificateur du produit : Liquide pour freins 550 DOT 3

FDS No.: 1589

Date de préparation le 26 octobre, 2015

Les ingrédients présents (ingrédients intentionnellement ajoutés) dans une concentration supérieure à un pour cent (1 %) doivent être figurés en ordre décroissant de prédominance. Les ingrédients présents dans une concentration d'au plus un pour cent (1 %) doivent également être figurés, mais sans ordre de prédominance.

Avis

Avis au lecteur : au meilleur de notre connaissance, les informations contenues dans ce document sont exactes. Toutefois, ni le fournisseur nommé ci-dessus, ni aucune de ses filiales assume toute responsabilité quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans ce document. La décision définitive de l'aptitude d'un matériel est la seule responsabilité de l'utilisateur. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains risques sont décrits dans les présentes, nous ne pouvons pas garantir que ce sont les seuls dangers qui existent.